



Instructions d'installation de l'évier à tablier en acier inoxydable PROFLO



LISEZ ATTENTIVEMENT CES INSTRUCTIONS AVANT DE COMMENCER.

- Les bords métalliques peuvent être tranchants – soyez prudent lors de la manipulation.
- Ayez recours uniquement à un installateur expérimenté et professionnel.
- Respectez les normes et codes locaux.
- Pour les installations de comptoirs à surface solide uniquement.
- Un cabinet d'évier sur mesure est nécessaire.
- Une installation correcte exige un effort coordonné et un dialogue approfondi entre le concepteur (ou le client), l'ébéniste, le fabricant de comptoirs et l'installateur d'évier pendant la phase de conception et d'installation.
- Il est recommandé de fournir à l'ébéniste l'évier à installer avant la fabrication du cabinet.
- Les pinces de montage et les fixations ne sont pas fournies.



OPTIONS D'INSTALLATION

Les éviers à tablier offrent différentes possibilités d'installation en fonction de votre design.

Installation sous plan

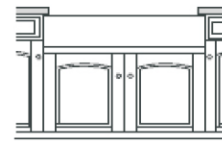


Figure 1

Installation affleurante

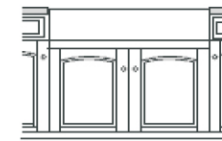


Figure 2

Installation encastrée

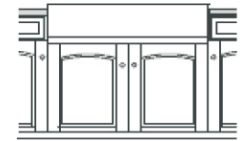
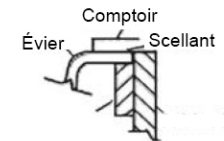
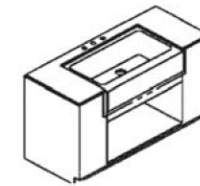
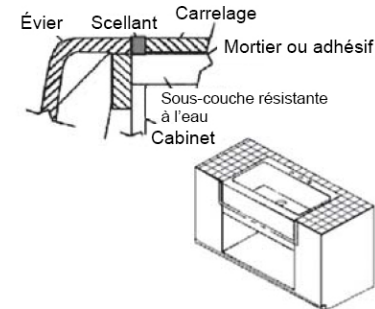


Figure 3



INSTALLATION SOUS PLAN

INSTALLATION AFFLEURANTE ET ENCASTRÉE

1. Cet évier est conçu pour être installé au même niveau que le carrelage environnant ou légèrement plus bas que celui-ci.
2. Mesurez l'évier et l'ouverture du cabinet pour vous assurer que l'évier s'insère bien dans l'ouverture du cabinet.
3. Si nécessaire, poncez l'ouverture ou ajoutez des cales en bois. Assemblez le robinet en suivant les instructions du fabricant.
4. Appliquez une fine couche de scellant à chaque coin du cadre de support, à l'endroit où il entre en contact avec l'évier.
5. Placez délicatement l'évier dans le cadre, au centre du cabinet.

1. Le cadre de support doit être positionné de manière à ce que le dessus du bord de l'évier (lorsqu'il est placé à l'intérieur du cabinet) soit de niveau et affleure la surface supérieure du support périphérique du cabinet ou de la sous-couche au niveau de la zone découpée.
2. Mesurez le tablier de l'évier et l'ouverture du cabinet pour vous assurer que le tablier de l'évier s'insère bien dans l'ouverture du cabinet. Si nécessaire, poncez l'ouverture ou ajoutez des cales en bois.
3. Assemblez le robinet en suivant les instructions du fabricant.
4. Déposez une fine couche de scellant à chaque coin du cadre de support, à l'endroit où il entre en contact avec l'évier.
5. Placez délicatement l'évier dans le cadre, au centre du cabinet.
6. Assurez-vous que le bord de l'évier est de niveau et affleure le périmètre du cabinet. Au besoin, placez des cales entre l'évier et le support pour obtenir un ajustement correct. Le dessus du bord de l'évier doit affleurer la partie supérieure du périmètre du cabinet afin d'obtenir un contact correct avec le dessous du comptoir.
7. Assemblez la crépine ou le broyeur à déchets dans l'évier en suivant les instructions du fabricant.
8. L'utilisation d'un scellant entre l'évier et le cabinet est facultative et laissée à la discrétion de l'acheteur.



Garantie à vie limitée Éviers résidentiels en acier inoxydable

GARANTIE : Sous réserve des limites exprimées dans le présent document, le vendeur garantit à l'acheteur initial que les éviers en acier inoxydable fabriqués par le vendeur seront exempts de défauts de conception, de matériau et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pendant toute la durée de vie de l'évier (la « période de garantie »). Cette garantie est nulle pour tout dommage causé par une mauvaise utilisation, un abus, une négligence, un cas de force majeure ou une installation inadéquate. Aux fins de la présente section, « utilisation normale » signifie en stricte conformité avec le manuel d'installation, d'utilisation et d'entretien dans des applications résidentielles seulement. La garantie pour les produits qui ne sont pas fabriqués par le vendeur est fournie par le fabricant de l'équipement d'origine.

RECOURS : Le vendeur réparera ou remplacera, à sa discrétion, tout produit non conforme ou autrement défectueux à la réception d'un avis de l'acheteur pendant la période de garantie, sans frais supplémentaires. **LE VENDEUR DÉCLINE PAR LA PRÉSENTE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE FABRICATION ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.**

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ : EN AUCUN CAS, L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE DES DOMMAGES ACCESSOIRES, PUNITIFS, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

L'ACHETEUR RECONNAÎT ET ACCEPTE PAR LA PRÉSENTE QU'EN AUCUNE CIRCONSTANCE, ET EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR, LE CAS ÉCHÉANT, NE DÉPASSERA LE PRIX DE VENTE NET DU OU DES PRODUITS DÉFECTUEUX ACHETÉS AU COURS DE L'ANNÉE CONTRACTUELLE PRÉCÉDENTE.
INDEMNITÉ POUR LA MAIN-D'ŒUVRE : Le vendeur N'ACCORDE AUCUNE INDEMNITÉ SUPPLÉMENTAIRE POUR LA MAIN-D'ŒUVRE OU LES FRAIS DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT DES PRODUITS DÉFECTUEUX OU DE LA MAIN-D'ŒUVRE OU DES DOMMAGES RÉSULTANT DE CES DERNIERS.

RECOMMANDATIONS DU VENDEUR : Le vendeur peut aider l'acheteur dans ses décisions de sélection en fournissant des renseignements sur les produits qu'il fabrique et ceux fabriqués par d'autres. Toutefois, l'acheteur reconnaît que c'est lui qui choisit en dernier ressort l'adéquation du produit à son utilisation particulière, comme le signifie normalement la signature du représentant technique de l'acheteur. Toute recommandation faite par le vendeur concernant l'utilisation, la conception, l'application ou le fonctionnement des produits ne doit pas être interprétée comme une représentation ou une garantie, explicite ou implicite. Le fait que le vendeur ne fasse pas de recommandations ou ne donne pas de conseils à l'acheteur n'impose aucune responsabilité au vendeur.

EXONÉRATION DE PERFORMANCE : Le vendeur s'efforcera de bonne foi d'achever la livraison des produits comme il l'a indiqué par écrit, mais le vendeur n'assume aucune responsabilité et n'accordera aucun remboursement en cas de perte ou de dommage dû à un retard ou à une incapacité de livraison, causé par un cas de force majeure, une guerre, des conflits de travail, des accidents, une incapacité à obtenir des matériaux, des retards des transporteurs, des entrepreneurs ou des fournisseurs ou toute autre cause de quelque nature que ce soit échappant au contrôle du vendeur.

Mirabelle est une marque enregistrée de Ferguson Enterprises, Inc.

Pour en savoir plus sur les produits Mirabelle, visitez mirabelleproducts.com

